

# COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p><b>En exercice : 19</b></p> <p><b>Présents : 13</b></p> <p><b>Votants : 19</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Demande fonds de concours CCVG</b></p> <p><b>Année 2024</b></p> <p><b>N° 46 / 2024</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 18h30</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2024</p> <p><b>Présents :</b> Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine</p> <p><b>Absent(s) ayant donné procuration :</b> Madame CHUI TI SING Liliane à Monsieur SABRIÉ Alain, Madame VIVES Marie-Christine à Madame FOUASSE Bénédicte, Madame ADROVER Isabelle à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques à Monsieur GERARDIN Nicolas, Monsieur CASTEL Roger à Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur OLIVIERI Paul</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame FOUASSE Bénédicte</p>
--	---

Monsieur le Maire rappelle aux membres le projet de réfection des toitures de l'église, de la médiathèque et du préau de l'école primaire Jean Aicard.

Le coût prévisionnel de ces réfections s'élève à :

- BATI TECHNIC Devis	9 690.00 € HT
	-----
	9 690.00 € HT

Il propose de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 4 845.00 € (soit 50 %) pour la réalisation de ce projet, au titre de l'année 2024.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

- Fonds de concours	4 845.00 €
- Autofinancement	4 845.00 €
	-----
	9 690.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter auprès de la CCVG un fonds de concours d'un montant de 4 845.00 € pour la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la communauté de communes pour cette participation financière

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le **18 DEC. 2024**
- de la publication le **18 DEC. 2024**

